

SOCIETE WALLONNE DES EAUX

S W D E

Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée

RPM – 0230.132.005

Siège social : rue de la Concorde, 41 – 4800 Verviers

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
29 MAI 2018**

PROCES-VERBAL

*de la séance tenue à Verviers, au Polygone de l'eau, rue de Limbourg,
le mardi 29 mai 2018*

Sont présents et dûment mandatés : voir Annexe 1

BUREAU

La réunion de la Société wallonne des eaux SCRL (la « **Société** ») se tient à Verviers, au Polygone de l'eau et est ouverte à 15h22 sous la présidence de Madame Aurore TOURNEUR.

Le bureau de l'Assemblée générale se compose du président et du vice-président du Conseil d'administration ainsi que du président du Comité de direction.

Monsieur Eric VAN SEVENANT, en sa qualité de Président du Comité de direction, assure le secrétariat de la présente réunion de l'Assemblée générale ordinaire des associés (l'« **Assemblée** »).

Messieurs André GOFFIN, représentant de la Commune de SPA et François DUCARME, représentant de la commune de SIVRY-RANCE se portent volontaires pour être scrutateurs.

En application de l'article 12, § 3 du règlement d'ordre intérieur, il est proposé d'adopter le présent procès-verbal séance tenante afin d'éviter d'alourdir le processus décisionnel de la Société. L'Assemblée décide d'approuver le principe de l'adoption du présent procès-verbal séance tenante à l'unanimité.

Monsieur Eric VAN SEVENANT prononce ensuite un discours de bienvenue à l'Assemblée générale de la Société et rappelle les règles en vigueur.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE ET CONVOCATION

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par courrier, adressées quinze jours au moins avant l'Assemblée générale.

Une liste des présences reprenant le nom de tous les associés assistant en personne ou par procuration à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, a été signée avant la séance par chacun des associés présents ou par les mandataires ainsi que par les membres du bureau.

Les originaux de cette liste de présences resteront annexés au présent procès-verbal comme Annexe 1 et seront conservés dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

Monsieur Eric VAN SEVENANT constate ensuite que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Monsieur Eric VAN SEVENANT rappelle que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

1. Election d'un administrateur
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2017
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2017
4. Rapport du Conseil d'administration
5. Rapport du Collège des commissaires aux comptes
6. Approbation des bilans, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2017
7. Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes
8. Rémunérations des membres des organes de gestion.

DECISIONS

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'Assemblée adopte les décisions suivantes à l'unanimité des voix :

1. Election d'un administrateur

Vu la démission de Monsieur Guiseppe GIANGRECO à dater du 1er juillet 2017 ;

Vu la désignation de Madame Aurore TOURNEUR par la commune d'Estinnes en qualité de membre du Conseil d'exploitation de la succursale de la Haine et vu la présentation par le CDH de la candidature de Madame Aurore TOURNEUR en qualité d'administratrice de la SWDE ;

Vu les articles D.366 du Code de l'Eau et 21 des statuts de la Société ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 24 novembre 2017 désignant provisoirement, en l'attente de son élection définitive par l'Assemblée générale, Madame TOURNEUR en qualité d'administratrice de la SWDE;

Vu l'article 19§5 des statuts et la décision du Gouvernement wallon du 28 septembre 2017 désignant comme président du Conseil d'administration de la SWDE l'administrateur qui sera désigné en remplacement de Monsieur Guiseppe GIANGRECO;

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Guiseppe GIANGRECO et nomme à l'unanimité Madame Aurore TOURNEUR en qualité d'administratrice de la SWDE.

Elle prend par ailleurs acte de la désignation par le Gouvernement Wallon de celle-ci en qualité de Présidente du Conseil d'administration.

Madame Aurore TOURNEUR achevant le mandat de Monsieur Guiseppe GIANGRECO, son mandat viendra à expiration immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2017

L'Assemblée décide d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la Société du 30 mai 2017 à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2017

L'Assemblée décide d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 30 mai 2017 à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil d'administration

4.1. Rapport du Conseil d'administration

La Présidente du Conseil d'administration et le Président du Comité de direction présentent le rapport d'activités de la Société et les faits marquants de l'année 2017. Une copie de ce rapport est jointe au présent procès-verbal comme Annexe 2.

4.2 Présentation des comptes annuels

Le Président du Comité de direction présente le rapport financier de la Société. Une copie du rapport financier est jointe au présent procès-verbal comme Annexe 3.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative au rapport annexé. L'Assemblée n'émet aucune observation quant aux activités et aux éléments financiers présentés.

5. Rapport du Collège des commissaires aux comptes

L'Assemblée entend le rapport du Collège des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 présenté par Monsieur Pierre RION, Président du Collège des commissaires aux comptes.

Une copie du rapport du Collège des commissaires aux comptes est jointe au présent procès-verbal comme Annexe 4.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative au rapport annexé. L'Assemblée n'émet aucune observation.

6. Approbation des bilans, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2017

L'Assemblée constate que le bénéfice de l'exercice est de 6.745 milliers EUR.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative aux comptes annuels de la SWDE.

L'Assemblée n'émet aucune observation.

Au vu des éléments présentés aux points 4 et 5, l'Assemblée générale ordinaire approuve le bilan, le compte de résultats et annexes de la SWDE au 31 décembre 2017 ainsi que l'affectation du résultat de la manière suivante :

- 337 milliers EUR à la réserve légale ;
- 4.408 milliers EUR aux réserves disponibles ;
- 2.000 milliers EUR en dividendes à distribuer.

7. Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes

L'Assemblée décide, par un vote spécial, de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

L'Assemblée décide ensuite, par un vote spécial, de donner décharge au Collège des commissaires aux comptes de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Rémunérations des membres des organes de gestion

L'Assemblée générale fixe à l'unanimité les émoluments des président, vice-président, administrateurs, commissaires du Gouvernement et membre désigné par le Gouvernement wallon au sein du collège des commissaires aux comptes à dater du 1^{er} juillet 2018 comme suit :

fonction	Fixe par an	Jeton par réunion (max. 1 jeton / jour)
Président	33.000 €	-
Vice-Président	25.000 €	-
Administrateur	-	900 €
Commissaire du Gouvernement	-	900 €
Membre du collège des commissaires aux comptes désigné par le Gouvernement wallon	9.200 €	-

La Présidente demande s'il y a des questions ou des commentaires sur les points à l'ordre du jour ou sur des points qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

Le secrétaire projette le procès-verbal en vue de son approbation. L'assemblée n'émet aucune observation quant au procès-verbal. Le procès-verbal est approuvé par l'assemblée et signé par les membres du bureau ainsi que par les associés qui en expriment le désir.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h03.

L'Assemblée générale ordinaire est levée à 16h03.



La Présidente du Conseil d'administration
Aurore TOURNEUR,
Présidente de l'Assemblée générale.



Le Président du Comité de direction,
Eric VAN SEVENANT,
Secrétaire de l'Assemblée générale.



Le Vice-Président du Conseil
d'administration,
Thomas SALDEN